



## Versement pension alimentaire, enfant majeur.

Par **phigro**, le **24/05/2020** à **10:03**

Bonjour,

Suite à un conflit avec sa mère, ma fille majeur de 20 ans, a quitté le domicile de sa mère à qui je paie une pension alimentaire et elle est venu s'installer chez moi (son père). Une procédure chez le JAF est en cours mais, suite au covid 19, elle a été reportée et je n'ai toujours pas de date. Sachant que sa mère ne lui reversera rien, dois-je continuer à lui verser la pension alimentaire ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **24/05/2020** à **12:01**

Bonjour

Il est logique dans ces conditions, de réduire ou arrêter la pension alimentaire, mais il faut que ce soit entériné.

Vous pouvez contacter le greffe du juge aux affaires familiales pour demander une date d'audience en urgence.